

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°55 Arrêté désignant M. Blajan, commis des services civils, en qualité d'absent intermédiaire an cercle,

n°55

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 janvier 1931

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro
31 janvier 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les articles 147. 148, 153. 295 à 299 du décret du 30 décembre 1912

Vu les arrêtés du 6 octobre 1929, fixant les taxes dont le recouvrement est effectué à la diligence du commandant de cercle
Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 24 janvier 1931

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — M. Blajan, commis des services civils, est chargé des fonctions d'absent intermédiaire, en ce qui concerne les taxes et recettes perçues à la diligence du commandant de cercle. Art. 2, — Ce comptable effectuera ses versements au Trésor à la fin de chaque mois et dès que son encaisse aura Atteint la somme de 5.000 francs. Il se conformera rigoureusement, notamment en ce qui a trait au Livre-journal de Caisse, aux dispositions réglementaires prévues par le décret du 30 décembre 1912. Art. 3 — Le présent arrêté, qui aura son effet à dater du 13 janvier 1931, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac